15 Fev 1821

1821

Au Roi

Sire

Le soussigné a l'honneur d'exposer
a Votre Majesté, qu'il a quitté dans
sa Patrie des avantages qui étaient
plus que suffisants, pour pourvoir au
besoin de la vie.

Qu'il a fait partie de la Colonisa
tion Suisse, en qualité d'Instituteur des
premières lettres, sur la foi d'un traité
passé en Suisse avec ladite Colonie.

N'ayant pas été pris en considération

En considération un traitement de Sept
Cent cinquante francs, lui a été alloué.
Ce traitement insuffisant, un Sort
malheureux des Colons ; des quels il
n'a rien à attendre, ose faire solliciter,
de la générosité, et de la Justice, du meilleur
des Souverains, une augmentation
de traitement, qui lui assure son existence
jusqu'à ce que les Colons puissent faire
quelques sacrifices, pour l'éducation de
leurs enfants, à laquelle l'Instituteur
dirige, avec tout le soin et tout le zèle
exigibles.

Pénétré des bonnes intentions de Votre Majesté, qui veuille au salut et la propagation des Sciences

Des Sciences sur ses Sujets, il ose espérer
un résultat favorable de la demande,
qu'il a l'honneur de soumettre avec
respect aux pieds du Trône. et joint
ses vœux avec ceux de ses Elèves, pour la
conservation des jours de votre Auguste
Majesté.

Il est avec le plus profond respect. Sire
De votre Majesté

le très humble et très
fidèle Sujet

Bonaventure Bardy Instituteur
de la Colonie

Nouvelle Fribourg 15 Février 1829